



Département du MORBIHAN

2024/26/01/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE ROUX Véronique, LE GRAND Mickaël, COUGARD Christelle, BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/01/2024
Convocation affichée le : 16/01/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 29/01/2024
Publié ou notifié le 29/01/2024
Certifié exécutoire le 29/01/2024
A GOURIN, le 29/01/2024.....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



**2- DEMANDE DE SUBVENTIONS – RÉVISION DU PLAN DE FINANCEMENT – ANNEXE
MAISON DE SANTÉ**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 décembre 2023 relative au plan de financement du projet de création de l'annexe à la Maison de Santé.

Il explique que le projet est revu afin d'atteindre l'étiquette énergétique permettant de pouvoir demander les subventions.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'appel à projets pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 et précise que notre commune est éligible.

Il indique que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) bénéficie d'un abondement exceptionnel qui sert à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
 Reçu en préfecture le 29/01/2024
 Publié le
 ID : 056-215600669-20240126-D2024260102-DE

Le soutien aux projets d'investissement des collectivités demeure maintenu à un niveau élevé : il a été à nouveau renforcé en 2023 avec la création du fonds pour l'accélération de la transition écologique dit « Fonds vert ».

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 5 décembre 2022 portant acquisition du bâtiment cadastré AT 350, AT 351 et AT 456 sis 17, place Stenfort. Cette acquisition répond au souhait de la commune à agrandir la maison de santé. Le bâtiment deviendrait une annexe à la maison de santé déjà en place. Les deux bâtiments partagent le même parking.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Dépenses HT (en €)	
Acquisition du bâtiment	Coût
Acquisition	200 000 €
SOUS-TOTAL	200 000 €
Maîtrise d'œuvre	
Maîtrise d'œuvre et autres intervenants réglementaires	206 000 €
Travaux	
SOUS-TOTAL (hors acquisition bâtiment)	1 150 000 €
TOTAL DEPENSES	1 350 000 €

Travaux :
 824 000€ estimation bureau d'études du 18/01/2024
 + coût désamiantage 120 000€ (200€*600m2)

Recettes HT (en €)	HT €	% de la totalité des recettes	% selon les dépenses subventionnables du financement sollicité
État DETR (1. Santé-sanitaire et social) 2.Travaux de rénovation) > Hors acquisition, sur Maîtrise d'œuvre globale (étude et travaux)	211 500 €	15,67	47 % 211 500 max
Département Programme de Solidarité Territoriale à hauteur de 20% acquisition + Totalité maîtrise d'œuvre (études et travaux).	276 000 €	20,44	20 %
Fonds vert > Mesure friche hors acquisition (financement du déficit de l'opération, c'est à dire du surplus engendré par une opération de réhabilitation plus onéreuse qu'une opération de construction).	287 500 €	21,30	25 %
Autofinancement (sur toutes les dépenses d'acquisition et de MOE)	575 000 €	42,59	
TOTAL RECETTES	1 350 000 €	100	



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

- ✓ **APPROUVE** le projet de Foyer des Jeunes Travailleurs,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 26 janvier 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.